

Date de séance : 29 juin 2023	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 23/06/2023		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à quatorze heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de CASTEIL, sous la présidence de Monsieur Patrice ARRO.

Membres titulaires : Messieurs BRUZY Thierry, CALAIS Alain (ayant reçu pouvoir de SAUDECERE Hélène) et CHAUVEAU Olivier pour CASTEIL, Monsieur BOBE Jean pour CORNEILLA-DE-CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin pour VERNET-LES-BAINS.

1) Approbation du procès-verbal du 21 juin 2023

Le Président présente le procès-verbal du 21 juin 2023 et présente son approbation au vote du Conseil.

VOTE : 7 pour

2) Avenant 1 au contrat DSP – Redevance Forfaitaire (RMDP)

À la suite de la présentation du délégataire Saur présentée au Conseil Syndical le 21 juin et portée à connaissance des élus pour la « sécurisation de la recette du Sivom par la mise en œuvre d'une Redevance forfaitaire (RMDP), il est proposé au Conseil un avenant 1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'Eau Potable et l'Assainissement.

Le SIVOM ne délibèrera plus sur des montants d'abonnement et sur les volumes d'eau consommée, mais sur une somme annuelle, décidée en Conseil annuellement en octobre qui serait ensuite répartie sur les abonnements et consommations N+1 quels que soient leur volume (dans le respect d'une variable d'ajustement à la baisse ou à la hausse).

Les sommes correspondantes au décalage de la double facturation, représentant environ un trimestre, soit pour l'année 2023 : 84 367 € dont 44 077 € pour l'Eau Potable et 40 290 € pour les Eaux Usées seront versées intégralement sur l'année 2023.

Le Conseil autorise le Président à signer l'Avenant 1 au contrat DSP Eaux Usées et Eau Potable.

VOTE : 7 pour

3) Mise en place du Compte-Epargne-Temps

La directrice du SIVOM ayant été recrutée par voie de mutation en possession d'un Compte-Epargne-Temps, il y a lieu de délibérer pour la création d'un CET par défaut pour l'intégration des congés épargnés et de définir les modalités de mise en œuvre de celui-ci parmi celles proposées par les textes.

Le Conseil Syndical se prononce en faveur d'une délibération permettant une compensation financière sous forme d'indemnité forfaitaire ou de versement au régime de retraite additionnelle.

VOTE : 7 pour

4) Questions diverses

Le Président présente de nouvelles perspectives étudiées en partenariat du délégataire Saur, pour récupérer une partie des eaux de services qui conviendraient pour un usage agricole. Le volume d'eau ainsi récupéré pourrait être remis aux trois communes du syndicat par rôles selon leurs besoins, qui se chargeraient d'assurer le transport du lieu de production vers leur point d'acheminement.

La séance est levée à 15h.